



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/45

PARIS, le 9 mars 2009
Original français/anglais

Point 45 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS DES ÉTATS MEMBRES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DES ANNIVERSAIRES AUXQUELS L'UNESCO POURRAIT ÊTRE ASSOCIÉE EN 2010-2011

Résumé

Conformément à la décision 159 EX/7.5, le Directeur général présente au Conseil exécutif les propositions des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2010-2011.

Les incidences financières et administratives des activités présentées s'inscrivent dans les limites du C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision figurant au paragraphe 11.

I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 154 EX/7.7, le Conseil exécutif avait adopté les critères et procédures pour l'examen des propositions des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée au cours de chaque biennium, affinés par la décision 159 EX/7.5 et amendés lors des 166^e (166 EX/Déc., 9.3), 176^e (176 EX/Déc., 47) et 179^e (179 EX/Déc., 37) sessions du Conseil exécutif.

2. Conformément à ces modalités, le Directeur général a invité par lettre en date du 22 août 2008 les commissions nationales pour l'UNESCO à lui communiquer, pour la période 2010-2011, leurs propositions pour la célébration des anniversaires de personnalités éminentes ou d'événements historiques auxquels l'Organisation pourrait être associée, avec une échéance fixée au 15 janvier 2009.

3. À la date du 10 février 2009, le Secrétariat avait reçu 90 demandes, dont **51 ont été retenues** et font l'objet du présent document, selon les critères établis.

4. Le Comité intersectoriel de sélection du Secrétariat a examiné l'ensemble des demandes reçues et établi la liste préliminaire de celles considérées conformes aux critères adoptés. Il a aussi veillé à assurer dans la mesure du possible un équilibre géographique et des genres lors de l'établissement de la liste, dès lors que les critères étaient satisfaits.

5. Sur ce total de 90 demandes, certains États membres soit n'ont pas suivi la procédure pour la présentation des propositions, soit n'ont pas fourni tous les éléments d'information dans les délais impartis. Ainsi 39 demandes n'ont pu être retenues, n'étant pas conformes aux critères en vigueur.

6. Les États membres concernés disposeront toutefois d'un nouveau délai statutaire de deux mois à compter de cette session du Conseil exécutif pour reformuler, le cas échéant, leurs propositions non retenues, conformément aux décisions 159 EX/7.5 et 166 EX/9.3. Le Comité intersectoriel examinera à nouveau ces réclamations qui ne pourront porter que sur des propositions présentées avant le 15 janvier 2009. Les propositions reformulées **devront être introduites au plus tard le 15 juin 2009** et seront soumises au Conseil exécutif à sa 182^e session si elles satisfont aux critères en vigueur.

7. Une nouvelle édition de la publication répertoriant les anniversaires auxquels l'UNESCO s'associe pendant la période 2008-2009, a été élaborée et distribuée aux États membres après la 34^e session de la Conférence générale, afin de répondre à leur demande d'information sur l'association de l'UNESCO à de telles célébrations, de mieux faire connaître ce programme et d'inciter de la sorte les États membres à mieux mettre en valeur leur richesse historique et culturelle.

8. Le Conseil exécutif est appelé à présent à examiner la liste des demandes pour 2010-2011, jugées recevables au regard des critères de sélection suivants, approuvés par les organes directeurs :

- (a) chaque anniversaire proposé devrait avoir un lien incontestable avec les idéaux et les missions de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, des sciences sociales et humaines et de la communication et aller dans le sens du rapprochement des peuples, de la tolérance, des idéaux de paix, de dialogue des cultures et de compréhension mutuelle entre les peuples ;
- (b) la commémoration de la naissance, de l'indépendance ou du régime institutionnel d'un État ne sera pas prise en considération, de même que sera écarté l'anniversaire d'événements guerriers ;

- (c) l'anniversaire devrait se rapporter à des personnalités d'envergure véritablement universelle, présentées uniquement à titre posthume, et à des œuvres ou événements ayant une véritable portée mondiale ou au moins régionale, de façon à refléter les idéaux, les valeurs, la diversité des cultures et l'universalité de l'Organisation ;
- (d) l'anniversaire devrait être un cinquantenaire, un centenaire ou un de leurs multiples ; ce critère devrait cependant être appliqué avec une certaine souplesse ;
- (e) l'anniversaire devrait faire l'objet de manifestations d'ampleur nationale déjà planifiées et dotées de certains moyens pour leur organisation dans l'État membre ou les États membres directement concernés ;
- (f) toute proposition d'anniversaire impliquant plusieurs États devra être présentée par tous ;
- (g) les demandes portant sur des éléments du patrimoine immatériel - qui comprend les traditions et expressions orales ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales et les événements et rituels festifs ; les savoirs et les pratiques concernant la nature et l'univers ainsi que les techniques artisanales traditionnelles - ne seront pas prises en considération, car impossibles à dater dans le temps.

9. Le Directeur général soumet au Conseil exécutif, pour décision, les propositions qui figurent au paragraphe 11, les descriptifs de chaque anniversaire retenu avec les informations biographiques et historiques y afférentes étant présentés dans le document 181 EX/INF.8.

10. Tenant compte de la faible représentation de certaines régions et personnalités éminentes féminines parmi les propositions présentées, le Secrétariat encourage les États à corriger ce déséquilibre afin d'assurer une meilleure répartition géographique ainsi qu'un meilleur équilibre des genres, dans le cadre des critères précités, comme l'y invite la résolution 34 C/56.

Action attendue du Conseil exécutif

11. Au terme de ses délibérations, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents 181 EX/45 et Add. et 181 EX/INF.8,
2. Notant que les propositions des États membres énumérées ci-dessous ont été adressées au Directeur général tout en respectant les critères statutaires,
3. Encourage les États membres de toutes les régions à faire des propositions afin d'assurer une meilleure répartition géographique ainsi qu'un meilleur équilibre des genres ;
4. Recommande à la Conférence générale :
 - (a) que l'UNESCO s'associe en 2010-2011 aux célébrations suivantes :
 - (1) 100^e anniversaire du premier périodique indépendant (Seraj-ul-akhbar) créé en 1911 par son fondateur-rédacteur en chef Mahmud Tarzi, père du journalisme en Afghanistan (Afghanistan)
 - (2) 800^e anniversaire de la naissance de Toros Roslin, enlumineur (1210-1270) (Arménie)

- (3) 1600^e anniversaire de la naissance de Moïse de Khorène, historien (v. 410-493) (Arménie)
- (4) 200^e anniversaire de la naissance d'Ivan Khrutsky, peintre (1810-1885) (Biélorus)
- (5) 200^e anniversaire de la naissance de Zacharie Zographe, représentant de l'art de la renaissance bulgare (1810-1853) (Bulgarie)
- (6) 100^e anniversaire de la naissance de Roberto Matta Echaurren, peintre (1911-2002) (Chili)
- (7) 100^e anniversaire de la découverte de la discontinuité de Mohorovičić par Andrija Mohorovičić (1910) (Croatie)
- (8) 300^e anniversaire de la naissance de Rudjer Josip Bošković, physicien, astronome, mathématicien (1711-1787) (Croatie)
- (9) 450^e anniversaire de la naissance de Marc-Antoine de Dominis, philosophe et scientifique (1560-1624) (Croatie)
- (10) 100^e anniversaire de la naissance de José Lezama Lima, écrivain (1910-1976) (Cuba)
- (11) 100^e anniversaire de la naissance de Karel Zeman, réalisateur (1910-1989) (République tchèque)
- (12) 50^e anniversaire de l'Université de Kisangani (République démocratique du Congo)
- (13) 100^e anniversaire de la naissance de Mgr Leonidas Proaño (1910-1988) (Équateur)
- (14) 500^e anniversaire de la parution de l'Éloge de la folie d'Érasme (1511) (France)
- (15) 1100^e anniversaire de la fondation de l'Abbaye de Cluny (910) (France)
- (16) 150^e anniversaire de la naissance de Vazha Pshavela, écrivain (1861-1915) (Géorgie)
- (17) 100^e anniversaire de la naissance de Vakhtang Chabukiani, danseur classique, chorégraphe et professeur (1910-1992) (Géorgie)
- (18) 1000^e anniversaire du début de la construction de la cathédrale Svetitskhoveli (Géorgie)
- (19) 550^e anniversaire de la naissance de Tilman Riemenschneider, sculpteur (v. 1460-1531) (Allemagne)
- (20) 150^e anniversaire de la mort d'Arthur Schopenhauer, philosophe (1788-1860) (Allemagne)
- (21) 200^e anniversaire de la mort d'Heinrich von Kleist, écrivain (1777-1811) (Allemagne)

- (22) 200^e anniversaire de la naissance de Robert Schumann, compositeur (1810-1856) (Allemagne)
- (23) 200^e anniversaire de la naissance de Franz Liszt, compositeur (1811-1896) (Hongrie, avec le soutien de la France)
- (24) 150^e anniversaire de la naissance de Rabindranath Tagore, penseur, philosophe et poète (1861-1941) (Inde)
- (25) 1250^e anniversaire de la naissance de Farsi Beyzavi, dit Sibouyeh, philologue (761-796) (Iran (République islamique d'))
- (26) 1000^e anniversaire de la rédaction du « Shahnameh » (le Livre des rois) (Iran (République islamique d'))
- (27) 750^e anniversaire du début de la carrière de Khaje Nasirodin Toosi, scientifique (1201-1274) (Iran (République islamique d'))
- (28) 700^e anniversaire de la mort de Qutb al-Din al-Shirazi, scientifique (1236-1311) (Iran (République islamique d'))
- (29) 1300^e anniversaire de la capitale Nara Heijo-kyo (710) (Japon)
- (30) 100^e anniversaire de la mort de Mikalojus Konstantinas Čiurlionis, peintre (1875-1911) (Lituanie)
- (31) 100^e anniversaire de la naissance de Czeslaw Milosz, écrivain (1911-2004) (Lituanie et Pologne)
- (32) 150^e anniversaire de la naissance de Fridtjof Nansen, explorateur, et 100^e anniversaire de l'arrivée au pôle Sud de Roald Amundsen, explorateur (Norvège)
- (33) 400^e anniversaire de l'Université de Santo Tomas (1611) (Philippines)
- (34) 150^e anniversaire de la naissance d'Ignacy Jan Paderewski, pianiste et homme politique (1860-1941) (Pologne)
- (35) 200^e anniversaire de la naissance de Frédéric Chopin, compositeur (1810-1849) (Pologne, avec le soutien de la France)
- (36) 50^e anniversaire de la mort de Simion Stoilow, mathématicien (1887-1961) (Roumanie)
- (37) 50^e anniversaire de la mort de Lucian Blaga, poète (1895-1961) (Roumanie)
- (38) 50^e anniversaire de la mort de Mihail Sadoveanu, écrivain (1880-1961) (Roumanie)
- (39) 1000^e anniversaire de la fondation de la ville de Iaroslavl (1010) (Fédération de Russie)
- (40) 50^e anniversaire du premier vol spatial habité (1961) (Fédération de Russie)

- (41) 150^e anniversaire de la naissance d'Anton Pavlovitch Tchekhov, écrivain (1860-1904) (Fédération de Russie)
 - (42) 300^e anniversaire de la naissance Mikhail Lomonosov, scientifique et écrivain (1711-1765) (Fédération de Russie)
 - (43) 100^e anniversaire de la naissance de Ján Cikker, compositeur (1911-1989) (Slovaquie)
 - (44) 150^e anniversaire de la naissance de Martin Kukučín, écrivain (1860-1928) (Slovaquie)
 - (45) 100^e anniversaire de la naissance de Mirzo Turzun-Zade, poète (1911-1977) (Tadjikistan)
 - (46) 100^e anniversaire de la naissance de Kukrit Pramoj (1911-1995) (Thaïlande)
 - (47) 50^e anniversaire de la première édition du festival international « Soirées poétiques de Struga » (ex-République yougoslave de Macédoine)
 - (48) 100^e anniversaire de la mort d'Osman Hamdi Bey, peintre, archéologue et spécialiste de l'art (1842-1910) (Turquie)
 - (49) 400^e anniversaire de la naissance d'Evliya Çelebi, écrivain (1611-1682) (Turquie)
 - (50) 450^e anniversaire de la naissance de Francis Bacon, écrivain et philosophe (1561-1626) (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 - (51) 1000^e anniversaire de la fondation de la ville Thang Long-Ha Noi (1010) (Viet Nam)
- (b) qu'une éventuelle contribution de l'Organisation à ces célébrations soit fournie au titre du Programme de participation, selon les règles régissant ce programme.

ANNEXE

Composition du Comité intersectoriel pour l'examen des propositions

Le Comité intersectoriel créé au sein du Secrétariat pour examiner, conformément aux critères et procédures adoptés, la liste des propositions des États membres relatives aux célébrations d'anniversaires, est composé comme suit (références : décision 159 EX/7.5 et document 159 EX/32) :

- (a) Un point focal de chaque secteur de programme
 - Secteur de l'éducation (ED)
 - Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)
 - Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)
 - Secteur de la culture (CLT)
 - Secteur de la communication et de l'information (CI)
- (b) Les services concernés du Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)
- (c) Un représentant des services centraux
 - Département Afrique (AFR)
 - Bureau de la planification stratégique (BSP)
 - Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC)
 - Bureau de l'information du public (BPI)
 - Secrétariat du Conseil exécutif (GBS/SCX)
 - Secrétariat de la Conférence générale (GBS/SCG)



PARIS, le 23 avril 2009
Original anglais/français

Point 45 de l'ordre du jour

**PROPOSITIONS DES ÉTATS MEMBRES
RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DES ANNIVERSAIRES
AUXQUELS L'UNESCO POURRAIT ÊTRE ASSOCIÉE EN 2010-2011**

ADDENDUM RÉVISÉ

Résumé

Le présent addendum aux documents 181 EX/45 et 181 EX/INF.8 expose les derniers développements concernant le point de l'ordre du jour sur les propositions des États membres relatives à la célébration des anniversaires auxquels l'UNESCO pourrait être associée en 2010-2011.

Ce document (Add. Rev.) inclut la proposition de la République de l'Inde d'inclure le 100^e anniversaire de la naissance de Mère Térésa dans la liste des célébrations qui sera recommandée pour approbation à la prochaine session de la Conférence générale.

Les incidences financières et administratives des activités présentées s'inscrivent dans les limites du C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision figurant au paragraphe 10.

Introduction

1. Conformément à la procédure adoptée par la décision 159 EX/7.5 et amendée lors des 166^e (166 EX/Déc., 9.3), 176^e (176 EX/Déc., 47) et 179^e (179 EX/Déc., 37) sessions du Conseil exécutif pour établir la liste des anniversaires proposés par les États membres et auxquels l'UNESCO pourrait être associée, les documents 181 EX/45 et 181 EX/INF.8 présentent au Conseil exécutif les 51 propositions relatives à la célébration des anniversaires en 2010-2011 et estimées recevables car conformes aux critères de sélection en vigueur.
2. Toutes les informations nécessaires pour l'examen de certaines propositions ne nous étant pas parvenues à temps, une deuxième réunion du Comité de sélection des anniversaires a été organisée le 4 mars 2009 afin d'examiner les demandes respectives.
3. De ce fait, le Directeur général soumet au Conseil exécutif, pour décision, six propositions qui pourraient s'ajouter à la liste présentée dans le document 181 EX/45. Ces propositions figurent ci-après, accompagnées des informations biographiques et historiques afférentes.

Demandes des États membres jugées recevables par le Directeur général

4. La **Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **50^e anniversaire du début de la carrière intellectuelle du professeur Memel-Foté Harris (1930-2008)**, en 2010. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Le professeur Memel-Foté, citoyen ivoirien, anthropologue et éminent intellectuel africain (1930-2008), a apporté une contribution majeure au développement des sciences sociales. À l'Institut d'ethnosociologie d'Abidjan en Côte d'Ivoire, il a contribué au développement de cette discipline et au rapprochement de la sociologie, de l'anthropologie, de l'ethnologie et de l'histoire. Il a également apporté un changement fondamental dans la manière d'aborder le problème de l'esclavage en dépassant la vision economiciste et en l'appréhendant dans ses dimensions politiques et idéologiques et en mettant l'accent sur l'interaction entre les dynamiques sociales internes au continent (l'esclavage domestique) et externe (la traite négrière). Dans ce sens, son œuvre fait la lumière sur le dialogue de civilisations construites à partir des violences, des résistances et des fusions culturelles, scientifiques et technologiques. Panafricaniste, le professeur Memel-Foté fait partie des intellectuels africains qui ont milité contre la colonisation et a apporté une contribution active à la formation de la jeunesse en Afrique et à la pensée africaine de liberté, de dignité et d'indépendance.

Membre fondateur de plusieurs institutions et groupes de recherche en sciences sociales en Afrique, Président du CODESRIA (1979-1982), il a également exercé des fonctions scientifiques, en tant qu'enseignant-chercheur à l'École de hautes études en sciences sociales où il a été Directeur d'études associé et au Collège de France, où il a été titulaire d'une Chaire internationale. Il a contribué à la création de l'Académie des sciences d'Afrique et de la diaspora africaine (ASCAD) (AFR).

5. La **délégation permanente du Sénégal auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **100^e anniversaire de la naissance d'Alioune Diop, intellectuel sénégalais (1910-1980)**, en 2010. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Alioune Diop (1910-1980) est un intellectuel sénégalais qui a joué un rôle de premier plan dans l'émancipation des cultures africaines. En 1947 il fonde la revue « Présence africaine »

puis la Société africaine de culture, devenue aujourd'hui la « Communauté africaine des cultures » (CAC).

En 1956, il organise à la Sorbonne, à Paris, le Congrès des écrivains et artistes noirs réunissant des intellectuels et artistes de nombreux pays, et dont la célébration du 50^e anniversaire a été réalisée à la Sorbonne et à l'UNESCO, en 2006. En 1966, Alioune Diop organise à Dakar avec Léopold Sédar Senghor le premier Festival mondial des arts nègres. Dans un Sénégal désormais indépendant cet événement unique sera aussi l'occasion de la première commémoration du souvenir de l'esclavage dans le monde et le lieu des premières questions sur la réparation.

En tant qu'éditeur Alioune Diop a animé un forum et crée un mouvement intellectuel de revendications culturelles connu sous le nom de la négritude. Il a joué un rôle de premier plan, aux côtés d'autres intellectuels, pour la reconnaissance et le rayonnement de la pensée, des cultures et des arts d'Afrique et de la diaspora.

Cet anniversaire donnera l'occasion à la communauté artistique et culturelle, y compris au monde de l'édition en Afrique et Africophile, de revisiter l'œuvre de cette illustre personnalité de la société civile africaine. La communauté internationale sera encouragée à soutenir les célébrations d'Alioune Diop, dans le cadre du suivi du Festival mondial des arts nègres (FESMAN) et du Festival culturel panafricain, événements marquants pour replacer la culture au cœur du développement (AFR et CLT).

6. La **délégation permanente de la Confédération suisse auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **100^e anniversaire de la naissance de Jeanne Hersch, philosophe (1910-2000)**, en 2010. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Philosophe de renom, au parcours philosophique et universitaire exemplaire, Jeanne Hersch a marqué son passage à l'UNESCO en y occupant la première direction de la Division de la philosophie, créée en 1966. En perpétuelle quête du sens, elle a incarné une forte ambition pour l'action de l'UNESCO dans le domaine de la philosophie qu'elle considérait comme un stimulant et un liant unique pour les activités diverses et multiples de l'Organisation. Elle eut ainsi un rôle majeur dans l'impulsion des réflexions du XX^e siècle sur la liberté et les droits de l'homme et publia dans ce cadre un ouvrage d'envergure intitulé *Le droit d'être un homme*, qui sera traduit dans sept langues. Elle a également joué un rôle significatif pour la valorisation de l'éducation qu'elle voyait comme un élément nécessaire pour l'être humain. Elle excellait ainsi à expliquer les concepts les plus complexes en termes simples et accessibles à tous (SHS).

7. La **délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du **millénaire de la fondation de la cathédrale Sainte-Sophie de Kiev (1011)**, en 2011. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

La cathédrale Sainte-Sophie de Kiev symbolise la « nouvelle Constantinople », en tant que capitale de la principauté chrétienne de Kiev, fondée au XI^e siècle. Elle compte parmi les monuments les plus remarquables de l'époque byzantine. La cathédrale représente l'ensemble le plus complet de mosaïques et fresques authentiques du début du XI^e siècle, considéré comme des chefs-d'œuvre artistiques exceptionnels. L'influence spirituelle et intellectuelle de la cathédrale Sainte-Sophie et de l'ensemble monastique dans lequel elle se situe a contribué à des échanges importants sur le plan des valeurs humaines. En tant que centre spirituel des slaves orientaux, la cathédrale a joué un rôle essentiel dans le développement des sciences, des arts et de l'éducation en Ukraine et dans le monde entier.

Aujourd'hui, c'est un des monuments les plus connus de la ville, et le premier site culturel d'Ukraine à avoir été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (CLT).

8. La **délégation permanente de l'Ukraine auprès de l'UNESCO** a demandé que l'Organisation s'associe au **150^e anniversaire de la mort de Taras Shevchenko, écrivain (1814-1861)**, en 2011. Le Directeur général estime que cette demande satisfait à la procédure et aux critères adoptés par le Conseil exécutif et propose que l'UNESCO s'associe à la célébration de cet anniversaire, dont le descriptif figure ci-après :

Taras Hryhorovych Shevchenko (1814-1861) est un poète, artiste et humaniste ukrainien. Son œuvre littéraire est considérée comme constituant la base de la littérature ukrainienne moderne et, plus largement, de la langue ukrainienne moderne. Shevchenko a également écrit en russe et a laissé d'importants chefs-d'œuvre en tant que peintre et illustrateur. Sa poésie a beaucoup contribué au développement de la conscience nationale ukrainienne et son influence sur divers aspects de la vie intellectuelle, littéraire et nationale reste encore sensible de nos jours. Marqué par le romantisme, Shevchenko a fini par trouver son style d'expression poétique. Un grand nombre de ses tableaux, dessins et gravures conservés à ce jour témoignent d'un talent artistique sans pareil. Il a également fait des expériences de photographie et peut être considéré comme un des précurseurs de la gravure dans l'empire russe. En 1860, c'est précisément pour son œuvre gravée qu'il fut élu à l'Académie impériale des arts (CLT).

9. La délégation permanente de l'Inde auprès de l'UNESCO a demandé que l'Organisation s'associe à la célébration du 100^e anniversaire de la naissance de Mère Térésa en 2010 (1910-1997).

Mère Térésa, Agnès Gonxha Bojaxhiu de son vrai nom, est une religieuse et missionnaire catholique très connue née en 1910. En 1928, elle s'est rendue en Inde où elle a mis sa vie au service des plus pauvres. En 1948, elle a obtenu la citoyenneté indienne et a fondé la congrégation des Missionnaires de la charité à Calcutta en 1950, qui est devenue célèbre pour son action en faveur des pauvres et des mourants de la ville. Pendant plus de 45 ans, elle a soigné les pauvres, les malades, les orphelins et les mourants tout en guidant le développement des Missionnaires de la charité, d'abord en Inde puis dans d'autres pays, en créant notamment des hospices et des centres d'hébergement pour les plus démunis et les sans-abri. L'œuvre de Mère Térésa a été reconnue et saluée dans le monde entier et elle a reçu plusieurs prix et distinctions, notamment le prix Nobel de la paix en 1979, la plus haute distinction civile indienne, la Bharat Ratna, en 1980 pour son action humanitaire, le prix Jean XXIII de la Paix (1971) et le prix Nehru pour son action en faveur de la paix et de la compréhension internationale (1972). Après sa mort, elle a été béatifiée par le Pape Jean-Paul II et a été déclarée Bienheureuse Térésa de Calcutta. Elle a toujours affirmé : « Par mon sang, je suis albanaise. Par ma nationalité, indienne. Par ma foi, je suis une religieuse catholique. Pour ce qui est de mon appel, j'appartiens au monde ». Sa tombe, qui se trouve dans la Maison mère des Missionnaires de la charité, est rapidement devenue un lieu de pèlerinage et de prière pour les personnes de toutes confessions, pour les riches comme les pauvres. Mère Térésa a laissé le témoignage d'une foi inébranlable, d'un espoir invincible et d'une charité extraordinaire en tant que « mère des pauvres ». Elle est devenue un symbole de compassion pour le monde et un témoignage vivant de la soif d'amour de Dieu.

Le message de Mère Térésa est en parfait accord avec l'Acte constitutif de l'UNESCO et cette célébration en 2010 sera l'occasion d'expliquer aux jeunes générations son message de compassion, de tolérance, de respect mutuel, de solidarité et de paix. La célébration de cet anniversaire aidera à poursuivre la diffusion du message universel de Mère Térésa à travers le monde (SHS).

Action attendue du Conseil exécutif

10. Au terme de ses délibérations, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 181 EX/45 Add. Rev.,
2. Recommande à la Conférence générale :
 - (a) que les célébrations suivantes s'ajoutent à la liste des célébrations d'anniversaires auxquels l'UNESCO est appelée à s'associer en 2010-2011, telle que présentée dans le document 181 EX/45 :
 - (1) 50^e anniversaire du début de la carrière intellectuelle du professeur Memel-Foté Harris (1930-2008) (Côte d'Ivoire) ;
 - (2) 100^e anniversaire de la naissance d'Alioune Diop, intellectuel sénégalais (1910-1980) (Sénégal) ;
 - (3) 100^e anniversaire de la naissance de Jeanne Hersch, philosophe (1910-2000) (Suisse) ;
 - (4) millénaire de la fondation de la cathédrale Sainte-Sophie de Kiev (1011) (Ukraine) ;
 - (5) 150^e anniversaire de la mort de Taras Shevchenko, écrivain (1814-1861) (Ukraine) ;
 - (6) 100^e anniversaire de la naissance de Mère Térésa en 2010 (1910-1997) (République de l'Inde)
 - (b) qu'une éventuelle contribution de l'Organisation à ces célébrations soit fournie au titre du Programme de participation, selon les règles régissant ce programme.